



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 JANVIER 2010.**

L'an deux mille dix, le onze janvier à 18h 30, le conseil municipal de FLEURY SUR ORNE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Claude LECLERE, maire.

**Présents :** M. Lecerf, Mme Hoorelbeke, M. Muller, Mme Baury, M. Liot, Mme Sueur, Mme Prieur, M. Alcindor, Mme Denis, Mme Perraud, Mme Lepaon, Mme Pasquier, M. Vrignon, M. Letellier, Mme Mullier, M. Savary, M. Mauger, M. Hubert, M. Pegeault.

**Absents :**

M. Bruneau (ayant donné pouvoir à M. Leclère), M. Lafage (ayant donné pouvoir à M. Letellier), Mme Broustail (ayant donné pouvoir à Mme Pasquier), Mme Touzé (ayant donné pouvoir à M. Hubert), Mme Pomikal (ayant donné pouvoir à M. Pegeault), Mme Heutte (ayant donné pouvoir à M. Lecerf), M. Maurel.

**Secrétaire de séance :** M. Liot.

**INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :**

M. Leclère rappelle que la démission de M. Jacques DROUIN, de son mandat d'adjoint au maire, a été acceptée par M. Le Préfet le 30 novembre 2009. M. DROUIN s'est également démis de son mandat de conseiller municipal.

Mme Frédérique GUIVARCH, première candidate non élue de la liste « J'aime Fleury qui avance » a été sollicitée pour le remplacer. Celle-ci a refusé.

M. Le Maire a donc proposé à M. Maurice MAUGER, suivant sur la liste, d'intégrer le conseil municipal. M. MAUGER a accepté et M. le Maire lui souhaite la bienvenue.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de M. Maurice MAUGER dans ses fonctions de conseiller municipal.

**REPLACEMENT D'UN ADJOINT :**

M. Leclère précise que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Toutefois, le dernier alinéa de l'article L. 2122-10 du CGCT permet au conseil municipal, lorsque le siège d'un adjoint devient vacant, de décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

M. Leclère souligne que la commune par le travail qu'elle met en place, a besoin de huit adjoints. Il propose donc :

1. de pourvoir le poste d'adjoint devenu vacant
2. que le nouvel adjoint désigné occupera la même place que son prédécesseur, soit le rang de 7<sup>ème</sup> adjoint.

Adopté à l'unanimité.

### ELECTION DU 7<sup>ème</sup> ADJOINT :

M. Christian LETELLIER est élu 7<sup>ème</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

M. Leclère indique que M. Letellier sera en charge de la commission « **Démocratie locale** » dont les missions sont : la démocratie locale (mise en place d'un observatoire participatif des engagements), animation de la vie des quartiers, médiation, vie quotidienne.

M. Letellier affirme sa volonté de continuer à travailler pour le bien de la commune. Il insiste sur la nécessité d'associer les habitants sur les actions municipales. Cette façon de travailler ne peut être que bénéfique pour la commune, et permettra de faire surgir la richesse des fleurysiens.

### COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

A l'occasion de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, et de la désignation d'un nouvel adjoint, M. le maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les modifications apportées à la composition des commissions, pour répondre aux souhaits de plusieurs élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, fixe les commissions municipales ainsi qu'il suit :

#### ✚ Commission « aménagement du territoire »

**Responsable** : LECLERE Claude, Maire

**Membres** : LECERF Marc, MULLER Lionel, BAURY Jacqueline, PRIEUR Lydie, ALCINDOR Jean, DENIS Marie-Bathilde, VRIGNON Olivier, PEGEAULT Michel, HOORELBEKE Myriam, MAUGER Maurice

**Missions** : Aménagement du territoire, urbanisme et développement économique

#### ✚ Commission « Personnel »

**Responsable** : Claude LECLERE, maire

**Membres** : SUEUR Jézabel, PERRAUD Michelle, VRIGNON Olivier, LETELLIER Christian, HUBERT Alain, POMIKAL Lydie, DENIS Marie-Bathilde

**Missions** : gestion du personnel, travaux en régie, gestion des parcs d'outillage et de matériels roulants

#### ✚ Commission « finances »

**Responsable** : LECERF Marc, premier Maire adjoint

**Membres** : HOORELBEKE Myriam, MULLER Lionel, BAURY Jacqueline, LIOT Nicolas, PEGEAULT Michel, ALCINDOR Jean

**Missions** : Budget, finances, grands projets et prospectives

#### ✚ Commission « Affaires sociales »

**Responsable** : HOORELBEKE Myriam, deuxième Maire adjoint

**Membres** : ALCINDOR Jean, LAFAGE Christian, LEPAON Betty, MULLIER Martine, TOUZE Françoise, BROUSTAIL Mireille

**Missions** : Actions sociales, emploi, formation, insertion et politique de la ville

**✚ Commission « Développement en matière d'équipements et d'infrastructures »**

**Responsable** : MULLER Lionel, troisième Maire adjoint

**Membres** : LECERF Marc, BAURY Jacqueline, SUEUR Jézabel, ALCINDOR Jean, DENIS Marie-Bathilde, MAUREL Jean, LEPAON Betty, PEGEAULT Michel, POMIKAL Lydie, BRUNEAU Roger, MAUGER Maurice

**Missions** : Nouveaux équipements, nouvelles infrastructures, parcs périurbains, habitat durable

**✚ Commission « Affaires culturelles »**

**Responsable** : BAURY Jacqueline, quatrième Maire adjoint

**Membres** : HOORELBEKE Myriam, LIOT Nicolas, PASQUIER Véronique, HUBERT Alain, MULLIER Martine, DENIS Marie-Bathilde, SUEUR Jézabel

**Missions** : politique culturelle, échanges internationaux, développement de la vie associative

**✚ Commission « Communication »**

**Responsable** : LIOT Nicolas, cinquième Maire adjoint

**Membres** : LECERF Marc, HOORELBEKE Myriam, BAURY Jacqueline, LAFAGE Christian, LETELLIER Christian, TOUZE Françoise

**Missions** : communication interne et externe, location des salles (sauf gymnase et stade de foot) et du matériel annexe, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

**✚ Commission « Affaires scolaires et périscolaires »**

**Responsable** : SUEUR Jézabel, sixième Maire adjoint

**Membres** : LIOT Nicolas, HEUTTE Line, PERRAUD Michelle, LEPAON Betty, LETELLIER Christian, SAVARY Franck, POMIKAL Lydie, BROUSTAIL Mireille

**Missions** : affaires scolaires (école primaire, maternelle et collège), affaires périscolaires (garderie, transport et restaurant scolaires), petite enfance (Relais Assistantes Maternelles).

**✚ Commission « Démocratie locale »**

**Responsable** : LETELLIER Christian, septième Maire adjoint

**Membres** : LIOT Nicolas, MULLIER Martine, PASQUIER Véronique, LEPAON Betty, MULLER Lionel, LECERF Marc,

**Missions** : démocratie locale (mise en place d'un observatoire participatif des engagements), animation de la vie des quartiers, médiation, vie quotidienne

**✚ Commission « Attribution des logements, cadre de vie, gestion durable »**

**Responsable** : PRIEUR Lydie, huitième Maire adjoint

**Membres** : HOORELBEKE Myriam, MULLER Lionel, BAURY Jacqueline, BRUNEAU Roger, DENIS Marie-Bathilde, MAUREL Jean, PASQUIER Véronique, HUBERT Alain, Line HEUTTE

**Missions** : attribution des logements sociaux, environnement, cadre de vie et gestion durable

**✚ Commission « Sport »**

**Responsable** : SAVARY Franck, Conseiller Municipal délégué

**Membres** : LECERF Marc, LIOT Nicolas, PEGEAULT Michel, VRIGNON Olivier, HUBERT Alain

**Missions** : associations sportives, gestion des équipements sportifs

**✚ Commission « Jeunesse et loisirs »**

**Responsable** : LEPAON Betty, Conseillère Municipale déléguée

**Membres** : LIOT Nicolas, SUEUR Jézabel, LETELLIER Christian, SAVARY Franck, TOUZE Françoise, MULLIER Martine

**Missions** : centre de loisirs, projets jeune, jeunes adultes

### **Commission « Événements et cérémonies »**

**Responsable :** BRUNEAU Roger, Conseiller Municipal délégué

**Membres :** ALCINDOR Jean, HEUTTE Line, PEGEAULT Michel, LIOT Nicolas, VRIGNON Olivier, PRIEUR Lydie

**Missions :** préparation des événements et cérémonies, sécurisation des bâtiments, travaux neufs

Par ailleurs, suite à la démission de M. Drouin, le conseil municipal désigne M. Alain Hubert pour siéger au conseil d'administration de l'UFAC. La liste des élus siégeant à l'UFAC s'établit donc ainsi :

### **Union Fleurytienne d'Action Culturelle**

**Délégués :** BAURY Jacqueline, HOORELBEKE Myriam, LIOT Nicolas, PASQUIER Véronique, HUBERT Alain.

### **Comité technique Paritaire :**

M. le Maire rappelle que les représentants de la collectivité au Comité Technique Paritaire ont été désignés parmi les membres du Conseil Municipal. En l'occurrence, M. Jacques DROUIN, en sa qualité d'adjoint au personnel, assurait la présidence de cette instance.

A la suite de la démission de ce dernier, il convient de pourvoir à son remplacement. M. le Maire indique qu'il ne souhaite plus être représenté mais entend siéger au CTP.

Les représentants de la collectivité au Comité Technique Paritaire sont les suivants :

#### **Titulaires :**

Claude LECLÈRE

Myriam HOORELBEKE

Marie-Bathilde DENIS

#### **Suppléants :**

Christian LETELLIER

Nicolas LIOT

Michelle PERRAUD

### **DENOMINATION DE RUES :**

Le conseil municipal valide les propositions de la commission :

- voirie interne du lotissement Bouygues Immobilier : rue des Courtilages
- voirie reliant la rue Serge Rouzière à la rue de St-André (ancien chemin rural de la Fosse Accard) : rue de la Fosse Accard
- voirie desservant les lotissements Villey, (de la rue de la Fosse Accard au Chemin Berrier) : rue de la Baronnie.

Ces propositions font référence aux lieux dits figurant au cadastre ancien.

Afin d'éviter toute confusion, le conseil municipal propose que la résidence du lotissement Investir Immobilier porte le nom de « résidence du Manoir », au lieu de « résidence de la Baronnie ».

### **CONVENTION ATESAT :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, L'Atesat remplace l'Aide Technique à la Gestion Communale. Il s'agit de renouveler la précédente convention expirant au 31/12/2009.

L'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire est un concours de l'Etat au profit des communes qui ne disposent pas des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la

voirie, de l'aménagement et de l'habitat, par la fourniture de conseils et d'assistance.

L'ATESAT est un service dont bénéficient de droit, sur leur demande, les collectivités qui répondent aux critères définis par le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002. Un arrêté Préfectoral fixe la liste des Communes éligibles.

Il revient aux directions départementales de l'Équipement, compétentes dans ces domaines, d'assurer cette mission sous l'autorité du préfet.

Les missions se répartissent entre une mission de base et des missions complémentaires.

**Le CONSEIL MUNICIPAL** demande à bénéficier des missions d'ATESAT fournies par les services de l'État, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Les missions demandées concernent la **mission de base** dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Par ailleurs, le Conseil municipal demande également à bénéficier des **missions complémentaires** suivantes dans le domaine de la voirie :

- l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- la gestion du tableau de classement de la voirie
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € (hors TVA) sur l'année.

La convention sera conclue pour une période de un (1) an, renouvelable deux (2) fois par tacite reconduction et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le coût annuel forfaitaire de cette mission sera établi en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2002.

#### **ADHESION A L'ASSOCIATION VILLES INTERNET :**

M. Liot expose les objectifs de cette association.

Créée le 23 janvier 2002, l'association Villes Internet a pour mission de prendre en charge et/ou d'accompagner toute initiative pouvant contribuer à valoriser, développer et diffuser les usages citoyens des technologies de l'information et de la communication, tout particulièrement au niveau des collectivités territoriales.

A ce titre, différentes actions sont menées par cette association :

- Recensement des initiatives locales,
- Mise en œuvre du Label Ville Internet,
- Organisation de rencontres régionales,
- Participation aux rencontres nationales et internationales du secteur de l'Internet public.

La cotisation des communes est basée sur un montant de 0,04 € par habitant.

Aussi, compte tenu des actions engagées par la commune en faveur du développement des usages des Technologies de l'Information et de la Communication, M. Liot propose :

- de décider l'adhésion de la commune à l'association Villes Internet dont les statuts sont joints au présent rapport.
- de prévoir l'inscription annuelle au budget des crédits nécessaires au paiement de notre cotisation annuelle établie pour 2010 sur la base de 0,04 € par habitant,
- de donner tous pouvoirs au Maire et ses adjoints pour signer tous actes et accomplir toutes formalités relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité. M. Liot représentera la commune au sein de cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H 30.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Claude Leclère.

